Consultation pour l'
Étude de reconversion du

Centre de tri d'emballages ménagers et de papiers graphiques de GLOMEL (SIRCOB)

CAHIER DES CHARGES

1. INTRODUCTION

Pour contribuer à la transition de la France vers l'économie circulaire en matière de recyclage des déchets d'emballages ménagers et des papiers graphiques, une industrialisation du parc de centres de tri est engagée depuis plusieurs années. En particulier, le tri manuel, jusqu'ici prépondérant, laisse progressivement la place à un tri plus automatisé, nécessaire pour gérer des volumes toujours plus importants et plus complexes.
Sous l'impulsion de CITEO, l'industrialisation du parc s'accompagne d'une augmentation des capacités moyennes de traitement des centres de tri rénovés ou nouveaux, et le nombre de centres de tri va continuer à diminuer dans les années à venir pour passer de 196 en 2018 à entre 100 et 150 à l'horizon 2022.

Pour la rénovation ou la construction d'un nouveau centre de tri des emballages ménagers et papiers graphiques, CITEO est susceptible d'apporter un soutien financier à l'investissement. Les aides à l'investissement, qui sont soumises à un processus de sélection au travers d'appels à projets, sont destinées à soutenir des projets qui améliorent les performances des opérations de tri en terme environnemental, économique et social.

Les projets soutenus doivent en particulier justifier de leur bon dimensionnement, au travers d'une analyse territoriale préalable démontrant l'adéquation entre le projet du centre de tri et son bassin de chalandise, ainsi que les différents territoires limitrophes.
Cette analyse peut être basée sur l'étude territoriale conduite selon le cahier de charges de l'ADEME ou bien sous une autre forme, en évaluant notamment l'impact sur les centres de tri existants.

Les analyses territoriales qui conduisent a proposer des projets de modernisation ou de construction, peuvent également amener les territoires a prévoir en concertation l'arrêt de l'activité de tri de certains sites.
L'anticipation et l'accompagnement de ces arrêts d'activité doivent favoriser la reconversion des emplois et des sites.

Dans le cas du SIRCOB, l'analyse territoriale montre qu'il est plus pertinent pour le territoire de maintenir son propre centre de tri. Mais il n'entre pas dans les standards définis par CITEO, et **devra donc obligatoirement fermer en 2026.**

C'est dans cette optique qu'une étude est engagée par le maitre d'ouvrage pour préparer la reconversion de son centre de tri.

La définition de la prestation fait l'objet du présent document.

Pour ce faire, le Prestataire pourra se référer à la note d'informations publiée par l'Ademe et Eco-Emballages (devenu Citeo) intitulée « Accompagnement de la reconversion des centres de tri », téléchargeable grâce au lien qui suit :
http://www.ecoemballages.fr/docutheque/accompagnement-de-la-reconversion-des-centres-de-tri

2. ETAPE 1 : IDENTIFICATION ET EVALUATION DES OPPORTUNITES DE RECONVERSION DU CENTRE DE TRI

Le Prestataire établira dans un premier temps un **diagnostic de la situation actuelle du centre de tri** dans son environnement :

- • Présentation du territoire, des structures qui exercent les différentes compétences de collecte et de traitement, des équipements de traitement, du propriétaire, du mode de gestion, de l'exploitant (les études territorialisées effectuées par le SIRCOB seront fournies et donneront un certain nombre de ces informations, à compléter par le prestatire) ;

- • Diagnostic détaillé du site : activités, flux traités, état des bâtiments et des équipements, amortissement des investissements, coûts annuels, mode de rémunération de l'exploitant, effectifs (types de contrats de travail, pyramide des âges), autorisations ICPE en vigueur, environnement du site. (Un marché de performance pour l'adaptation à l'extension des consignes de tri, l'exploitation et la maintenance du centre de tri des déchets ménagers recyclables de Glomel vient d'être passé, il contient de nombreux éléments répondant à ce diagnostic, mais sera à compléter par le prestataire)

Dans un second temps, le Prestataire s'attachera à **proposer et évaluer les différentes options de reconversion d'activité** envisageables pour le site.

La mission consiste en particulier à évaluer les opportunités dans le domaine de la gestion des déchets, de l'économie circulaire ou bien d'autres secteurs d'activité.

A ce titre, un examen du tissu économique territorial est à produire. Le scénario d'un arrêt définitif de toute activité sur le site est également à considérer.

Chacune des opportunités de reconversion devra être évaluée au regard des critères suivants :

- Le reclassement du personnel ;
- L'adéquation du site, du bâtiment, et le cas échéant du procédé ;
- L'impact sur le site, et son voisinage ;
- L'impact sur le dispositif contractuel en vigueur avec l'exploitant ;
- Les montages juridiques à prévoir ;
- La valorisation des actifs du site ;
- Le montant des investissements à réaliser ;
- Les couts globaux annuels ;
- Les financements mobilisables ;
- La pérennité technique et économique de la nouvelle activité et de ses débouchés.

Une analyse comparative de ces différentes opportunités sera établie à partir d'une pondération de ces critères établie avec le Maitre d'ouvrage.
Le Prestataire détaillera la méthodologie qu'il propose de mettre en œuvre pour réaliser cette partie de la mission et les différents acteurs qu'il sollicitera à cet effet.

3. ETAPE 2, en option : ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN OEUVRE DU SCENARIO RETENU

Remarque : Cette étape intervient une fois que le Maitre d'ouvrage a pris une décision quant à la reconversion ou bien à l'arrêt complet de l'activité de son centre de tri, elle est donc optionnelle et peut être différée dans le temps.

Il s'agira d'aider le Maitre d'ouvrage pour mettre en œuvre le scénario retenu, en établissant notamment **un plan d'action et un planning de mise en œuvre**.

Le Prestataire proposera un accompagnement pour engager les actions appropriées selon le scénario retenu (y compris pour un arrêt complet de l'activité) :

• La définition du mode de gestion à mettre en place, en fonction des faisabilités juridiques et administratives ;
• L'identification des conditions d'une mobilité des salariés vers le nouveau centre de tri si les conditions géographiques le permettent ;
• L'identification des opportunités de reclassement du personnel sur le site, et dans d'autres activités sur le territoire pour les personnes non reprises ;
• La formation du personnel aux nouvelles activités
• La mise en place d'un suivi personnalisé des employés ;
• La mise en œuvre des procédures environnementales pour arrêter l'activité ;
• La gestion de la période de transition ;
• La gestion de l'information et de la communication autour du projet ;
• …

Le Prestataire évaluera en particulier les différents types d'aides mobilisables auprès des acteurs institutionnels concernés, en termes d'accompagnement et de financements.
Comme pour l'étape 1, le Prestataire apportera des détails sur la méthodologie qu'il compte mettre en œuvre pour conduire cette partie de la mission.
-

4. COMPOSITION DE L'EQUIPE

Le Prestataire détaillera la liste des personnes impliquées pour la réalisation de la mission intégrant au moins un chef de projet, **un expert de la reconversion d'activité économique**, et un expert technique dans le traitement des déchets.

5. GOUVERNANCE DE L'ETUDE

Le Maitre d'ouvrage assurera le pilotage de l'étude.
Il constituera également un groupe de concertation afin de réunir l'ensemble des acteurs concernés pour permettre de faciliter le recueil de données, de disposer des expertises de chaque partie prenante et d'éclairer ses choix. Ainsi il parait nécessaire de mobiliser notamment les collectivités compétentes, les opérateurs et leur sous-traitant éventuels, les représentations syndicales et les organismes de planification (Région).
Ce groupe de concertation se réunira aux étapes clés de l'étude et en particulier, au lancement et avant la restitution des résultats.
D'autres acteurs seront sollicités en tant que ressources : les Eco-organismes concernés dont Citeo, la DREAL, L'ADEME, la CARSAT, …

6. LIVRABLES

Les livrables suivants sont à produire :
• Un rapport d'étude ;
• Une synthèse de l'étude ;
• Un support de présentation pour chaque réunion ;
• Un compte rendu pour chaque réunion ;
• Un support de communication / restitution des conclusions de l'étude.

Le Prestataire produira également un plan d'action assorti d'un planning de mise en œuvre.
Tous les documents sont remis sous format informatique modifiable et en version PDF, datés, précisant la version du document et avec les pages numérotées.

7. DELAIS DE REALISATION

Le Prestataire précisera sous forme d'un planning détaillé, la durée de réalisation de chacune des étapes de la mission, ainsi que le nombre de réunions qui sont prévues.

8. DELAIS DE REPONSE

Les offres sont à déposer avant le lundi 17 mai à 12h, soit par courrier à l'adresse du Président, 8 avenue Kennedy, 29 270 Carhaix, soit par mail à l'adresse direction.sircob@orange.fr .

9. CRITERES DE JUGEMNT DES OFFRES :

Prix : 50 %, Equipe/méthodologie : 30%, Délais : 20 %